

Épandage aérien dans les forêts de la Colombie-Britannique

Aerial Spraying in B.C.'s Forests

Quels insectes combat-on?

Les forêts de la Colombie-Britannique abritent de nombreux insectes défoliateurs, c'est-à-dire des insectes qui mangent les feuilles des arbres et des arbustes. Bien que la plupart d'entre eux causent peu ou pas de dommages importants aux plantes dont ils se nourrissent, quelques espèces peuvent nuire à la santé et à la productivité des forêts.

Le ministère des Forêts, des Terres, des opérations relatives aux Ressources naturelles et du Développement rural de la Colombie-Britannique (MFTERNDR) tente de réduire ces dommages et de protéger les arbres contre les chenilles suivantes :

- La tordeuse occidentale de l'épinette
- La chenille à houppes du douglas
- L'arpenreuse de la pruche de l'ouest

Pourquoi ces chenilles représentent-elles un problème?

Ce sont des chenilles voraces qui peuvent dépouiller de leurs aiguilles les arbres dans lesquelles elles vivent (défoliation). Les dommages causés par cette défoliation peuvent entraîner un ralentissement de la croissance, une déformation des branches, voire la mort de l'arbre.

L'exposition aux poils de la chenille à houppes du douglas, aux fils du cocon et aux fragments de peau laissés par la mue en suspension dans l'air durant les infestations à grande échelle, a provoqué des réactions allergiques chez les humains. Par exemple, des irritations cutanées et des symptômes possibles de problèmes des voies respiratoires supérieures. Les infestations se produisent généralement dans des régions peuplées situées à de faibles altitudes.

L'exposition à ces insectes peut causer beaucoup

de malaises et de désagréments aux résidents des zones affectées.

Comment ces populations de chenilles sont-elles contrôlées?

On utilise de nombreuses méthodes pour surveiller les insectes défoliateurs en C.-B. Elles comprennent les pièges sexuels (à bouquet phéromonal), le comptage des œufs et la cartographie de la défoliation.

L'utilisation de l'épandage aérien de Foray 48B® peut réduire les dommages causés par les insectes défoliateurs sur de grandes superficies ou dans des régions difficiles d'accès.

Le Foray 48B® est un produit à base d'eau contenant une bactérie appelée *Bacillus thuringiensis* de la sous-espèce *Kurstaki* (Btk). La bactérie Btk se trouve naturellement dans le sol. Elle n'affecte que les chenilles et les larves de papillons qui l'ingèrent, y compris les chenilles d'espèces nuisibles comme la lymantride spongieuse (aussi simplement nommée spongieuse). Les larves sont les plus vulnérables à la Btk lorsqu'elles se trouvent aux premiers stades de leur développement.

Le Foray 48B® contient également certains ingrédients inertes (inactifs) qui améliorent l'efficacité de la Btk. Plusieurs de ces ingrédients sont des additifs alimentaires autorisés. Il ne contient pas de produits pétroliers.

Le Foray 48B® n'est pas toxique ni nocif pour les humains, les chiens, les chats, les poissons, les oiseaux, les reptiles ou les insectes, comme les abeilles, les coléoptères ou les araignées. Les produits antiparasitaires contenant de la Btk sont homologués aux fins d'utilisation prévues au Canada depuis environ 40 ans. C'est maintenant le produit antiparasitaire le plus largement utilisé dans le monde.

Que se passe-t-il pendant l'épandage aérien?

On procède généralement à l'épandage aérien de Foray 48B® au début de l'été, du début du mois de juin à la mi-juillet, selon l'espèce d'insecte et les conditions météorologiques. L'épandage a lieu très tôt le matin, à l'aube. L'épandage peut se poursuivre toute la journée, tant que les conditions météorologiques s'y prêtent. En général, chaque zone n'est traitée qu'une seule fois durant la saison. Ces applications sont planifiées de manière à éliminer les jeunes chenilles au moment où elles sont le plus vulnérables à la BtK. Selon la superficie de la zone traitée, les avions utilisés et les retards que peuvent occasionner les conditions météorologiques, l'épandage peut s'échelonner sur plusieurs matinées.

La zone traitée peut sembler plus vaste qu'elle ne l'est en réalité, car les avions font demi-tour à l'extérieur de la zone traitée. L'épandage est soigneusement surveillé à l'aide d'équipements de navigation contrôlés par GPS et il n'a lieu que dans les zones désignées.

Les résidents ne sont pas directement informés de la date et de l'heure d'un épandage, mais la période globale de traitement est annoncée par des panneaux installés près des zones à traiter. FLNRORD Pour de plus amples renseignements au sujet des dates d'épandage par région, consultez le site Web du ministère des Forêts, des Terres, des opérations relatives aux Ressources naturelles et du Développement rural (en anglais seulement) :

www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/forestry/managing-our-forest-resources/forest-health/news.

Après un épandage, on peut remarquer une odeur de moisissure et des gouttelettes vaporisées sur les surfaces dures et sur les fenêtres. On peut enlever ces gouttelettes en frottant un peu avec de l'eau, mais elles disparaissent généralement d'elles-mêmes.

Existe-t-il des risques pour la santé?

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada évalue selon des protocoles scientifiques internationaux toutes les formulations pour leur potentiel à provoquer une irritation ou une sensibilisation de la peau ou des yeux et pour leurs effets toxiques aigus. Ces tests sont conçus pour démontrer si le produit a la capacité de produire des effets sur la santé ou de déclencher des réactions allergiques. Aucun effet nocif n'a pu être observé chez les adultes et les enfants souffrant d'asthme ou dont le système immunitaire est affaibli.

Si vous souhaitez éviter tout contact avec le produit épandu, il est recommandé de fermer les fenêtres la veille d'un épandage aérien et de rester à l'intérieur pendant un épandage sur votre propriété et les secteurs environnants. Il est conseillé d'attendre jusqu'à la dissipation du nuage de produit (généralement en moins d'une heure, voire moins par temps venteux) avant de sortir. Si vous avez un problème de santé et que vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

En plus de rester à l'intérieur pendant l'épandage, il est conseillé d'observer de bonnes mesures d'hygiène, comme :

- Le lavage des mains après toute activité à l'extérieur
- Le lavage de tous les fruits et les légumes cueillis sur le site des régions concernées avant de les manger ou de les faire cuire

Pour obtenir de plus amples renseignements

Pour obtenir des renseignements sur la pulvérisation contre la spongieuse, consultez [HealthLinkBC File n° 90a Pulvérisation contre la spongieuse](#).

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.